

Elections des membres sociétaires

Toute personne souhaitant se présenter aux élections de la caisse des écoles peut le faire par simple lettre de candidature jusqu'à la date de l'assemblée générale

Conditions d'éligibilité

Jouir de ses droits civiques et être à jour de sa cotisation

Appel à cotisation

Les personnes qui souhaitent adhérer à la caisse des écoles d'Epône sont invitées à verser une cotisation de 5,00 € minimum **par chèque** libellé à l'ordre du Trésor Public



Courrier à envoyer à :

Caisse des Ecoles - Accueil Education Jeunesse
90, avenue du Professeur Emile Sergent
78680 EPONE

DERNIER APPEL A LA COTISATION 2025

et

**ELECTION DES MEMBRES SOCIETAIRES
2025/2026**

Assemblée générale
du mardi 25 novembre 2025
à 18h30
(Salle du Conseil Municipal – Mairie)

Un peu d'histoire

Les caisses des écoles ont été créées en 1867, avec pour objectif de faciliter la fréquentation des écoles publiques aux enfants.

Désormais obligatoire, les activités qui leurs sont confiées sont devenues très diversifiées.

Le budget de la Caisse des Ecoles est alimenté par la subvention de la commune, les dons volontaires et les cotisations des adhérents

A quoi ça sert ?



Voici un aperçu des activités de la caisse des écoles d'Epône :

- Achats de fournitures scolaires, de petit matériel,
- Subvention aux coopératives scolaires,
- Financement de sorties, de spectacles de fin d'année,
- Financement des activités de natation scolaire,
- Financement d'évènements dans le cadre scolaire,
- Aide aux projets des enseignants (projets spécifiques de classe, départ, ...)
- Financement et organisation de la cérémonie de remise des prix aux enfants de C.M.2

Fonctionnement de la caisse des Ecoles d'Epône.

La caisse des écoles d'Epône est un établissement public autonome.

Elle se compose :

De membres de droit : le Maire (président), l'inspecteur de l'Education Nationale, le préfet ou un membre désigné et six conseillers municipaux.

De membres sociétaires : 7 personnes élues par les Adhérents,

Toute personne à jour de sa cotisation peut présenter sa candidature pour être membre du conseil d'administration.

Les élections auront lieu au cours de l'assemblée générale annuelle,

Les membres sociétaires sont élus au scrutin uninominal à un tour, quel que soit le nombre de votants.

Les candidats qui recueillent le plus grand nombre de voix sont élus pour trois ans et rééligibles à la fin de leur mandat

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL

Je, soussigné (e)

NOM :

PRENOM :

Adresse :

.....

Déclare adhérer à la caisse des écoles d'Epône et verse la somme de :

..... Euros

Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public

Fait à Epône, le

(Signature)

Adresse électronique :@.....

Bulletin à retourner, dans la mesure du possible, avant l'Assemblée générale du 25/11/2025, accompagné de son règlement par chèque en mairie,

**Caisse des écoles - Accueil Education Jeunesse
90, Avenue du Professeur Emile Sergent
78680 EPONE**

Contact : 01.30.95.05.18 ou 01.30.95.05.24